



Communiqué de presse Paris, le 20 avril 2017

# Business France et la Douane signent un accord inédit pour renforcer l'accompagnement des entreprises à l'international

Muriel Pénicaud, Directrice Générale de Business France et Rodolphe Gintz, Directeur Général des Douanes et Droits Indirects ont signé ce jour une convention de partenariat très opérationnelle visant à accélérer le développement international des PME et ETI françaises.

Dans le but de faciliter le développement international des PME et ETI françaises, Business France et la DGDDI ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens. Cette convention inédite vise à favoriser des synergies entre les services des deux opérateurs au service des entreprises exportatrices.

Concrètement, les entreprises accompagnées par Business France à l'export bénéficieront entre autres d'un accès facilité aux cellules conseil aux entreprises de la douane, qui ont été mises en place au sein de ses 42 directions régionales réparties partout en France. Avec ces services dédiés aux entreprises, la douane offre aux PME et ETI un conseil personnalisé et gratuit, adapté à leur schéma logistique. Elles proposent des procédures douanières simplifiées et adaptées au profil de chaque opérateur.

Dans le cadre de cet accord, toute entreprise s'adressant à Business France ou à la douane sera automatiquement orientée vers l'autre partenaire, si cela peut lui être utile. Ainsi, au-delà de la rédaction en commun de documents d'information destinés aux entreprises, Business France pourra désormais proposer ce service assuré par les Douanes aux PME et ETI qu'elle accompagne à l'export. L'Agence sera en charge de la sélection et de la mise en relation des entreprises avec les équipes en région de la DGDDI.

L'objectif est de faciliter et accélérer la mise sur le marché de leurs produits en vue d'accroître leur chiffre d'affaires à l'export. Cet accord répond à une préoccupation majeure des entreprises. Selon une étude GFK/Business France auprès d'entreprises non exportatrices, 30% des entreprises interrogées estiment que les barrières réglementaires et douanières les dissuadent de se lancer à l'export.

En parallèle, et dans le même esprit de parcours simplifié, la DGDDI mettra en place un référent « attractivité » au sein de ses équipes, que Business France pourra solliciter pour le compte des investisseurs étrangers qu'elle accompagne, afin de répondre à leurs problématiques douanières.

Cet accord permet à Business France de compléter la gamme de services qu'elle propose à ses

entreprises clientes en apportant une solution à l'un des freins majeurs des entreprises exportatrices. Elle renforce ainsi la chaîne de valeur du dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international et les accords qu'elle a signés avec les autres opérateurs publics ou privés : Bpifrance (financement et garantie), INPI (protection de la propriété intellectuelle), CCI, CCEF, OSCI... De son côté, la DGDDI bénéficiera d'un accès privilégié aux entreprises accompagnées par Business France pour optimiser son activité de conseil.

« Nous sommes fiers de signer pour la première fois un accord ambitieux avec les Douanes, au plus proche des préoccupations des entreprises que Business France accompagne à l'international », se félicite Muriel Pénicaud, Directrice Générale de Business France. « L'impact des procédures douanières sur l'agilité les PME et ETI exportatrices est primordial. Grâce à cet accord, nos clients vont optimiser leurs démarches, bénéficier d'un accès facilité aux cellules conseil des Douanes et au final accélérer la mise à disposition de leurs produits sur les marchés étrangers. C'est un progrès majeur. En tant qu'opérateur central du dispositif d'appui à l'internationalisation des entreprises, Business France réunit tous les concours pour permettre aux entreprises de réaliser tout leur potentiel à l'export. »

« La Douane française apporte depuis de nombreuses années son expertise aux entreprises qui réalisent des opérations d'import/export. Cette démarche s'est traduite par le lancement, en septembre 2015, du plan « Dédouanez en France», 40 mesures concrètes pour réduire les coûts, accélérer le dédouanement et accompagner les opérateurs, afin de favoriser la croissance et l'emploi. Cette convention de partenariat avec Business France permet de mutualiser informations, compétences et moyens au service d'un objectif partagé : faire de l'internationalisation de notre économie un facteur de développement et de croissance » explique Rodolphe Gintz, directeur général des douanes et droits indirects.

### Contact presse:

#### **Business France**

Clément Moulet Tel: 01 40 73 35 31 Mob: 06 75 55 73 19

clement.moulet@businessfrance.fr

#### **Douane**

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 37 - presse@douane.finances.gouv.fr

## A propos de Business France :

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le VIE (Volontariat International en Entreprise).

Créée le 1er janvier 2015, Business France est issue de la fusion d'UBIFRANCE et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux). Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 70 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr - Suivez-nous sur twitter : @businessfrance

## A propos de la douane française :

L'objectif de la Douane est de faire de la France un acteur majeur du commerce mondial en conjuguant maîtrise des risques et fluidité des échanges. Pour y répondre, elle prépare les acteurs de la chaîne logistique aux évolutions de la matière douanière, en leur offrant des procédures adaptées à leurs impératifs de compétitivité. Dans la continuité d'un tour de France de ses experts, dédié à la présentation de l'ensemble de son offre pour les entreprises, la douane met maintenant en œuvre 40 mesures concrètes pour développer en France l'activité logistique liée au dédouanement. Composé d'objectifs chiffrés, d'offres douanières diversifiées et d'engagements qualité, ce plan exploite les opportunités de la nouvelle réglementation douanière européenne afin de favoriser la performance en France.

Tout en maintenant les échanges à un haut niveau de sécurité, ce plan mobilise les compétences de l'administration des douanes pour simplifier et optimiser les formalités, réduire les coûts et le temps de dédouanement, et accompagner les entreprises à l'international.

Pour plus d'informations : www.douane.gouv.fr – suivez-nous également sur twitter : @douane france